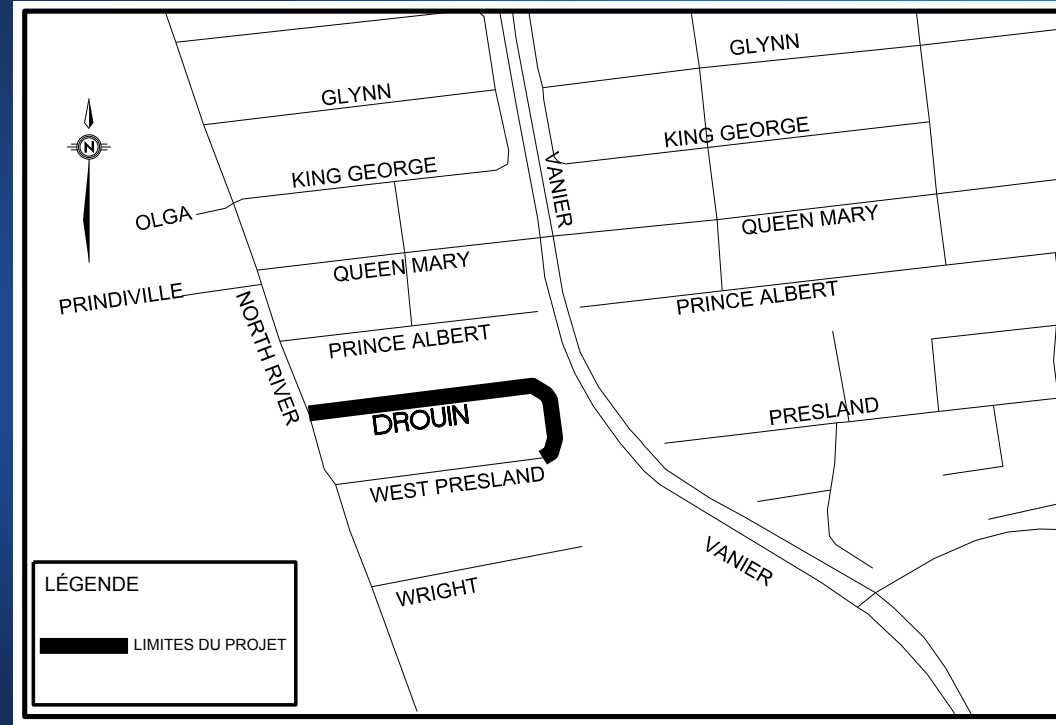


# Réfection intégrée: avenue Drouin

Contrat n° CP000665



Séance d'information publique

Le 21 mars 2024: de 19 h à 21 h

# Reconnaissance des terres

Nous reconnaissons qu'Ottawa se trouve sur un territoire non cédé de la Nation Anishinabe Algonquine.

Nous tenons d'ailleurs à saluer l'ensemble des membres des Premières Nations et des peuples inuits et métis pour leur apport précieux, passé et présent, dans la région.

De plus, nous reconnaissons et respectons la diversité culturelle des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, diversité qui enrichit notre ville.

# Introduction

**Nous vous remercions de votre présence à cette séance d'information publique.**

Des panneaux d'information sont disposés dans la salle. Veuillez prendre le temps de les consulter et si vous avez des questions, nous nous ferons un plaisir de vous aider. Vous pouvez également accéder à la présentation en scannant le code QR.

## Hôtes

**La Ville d'Ottawa** | propriétaire

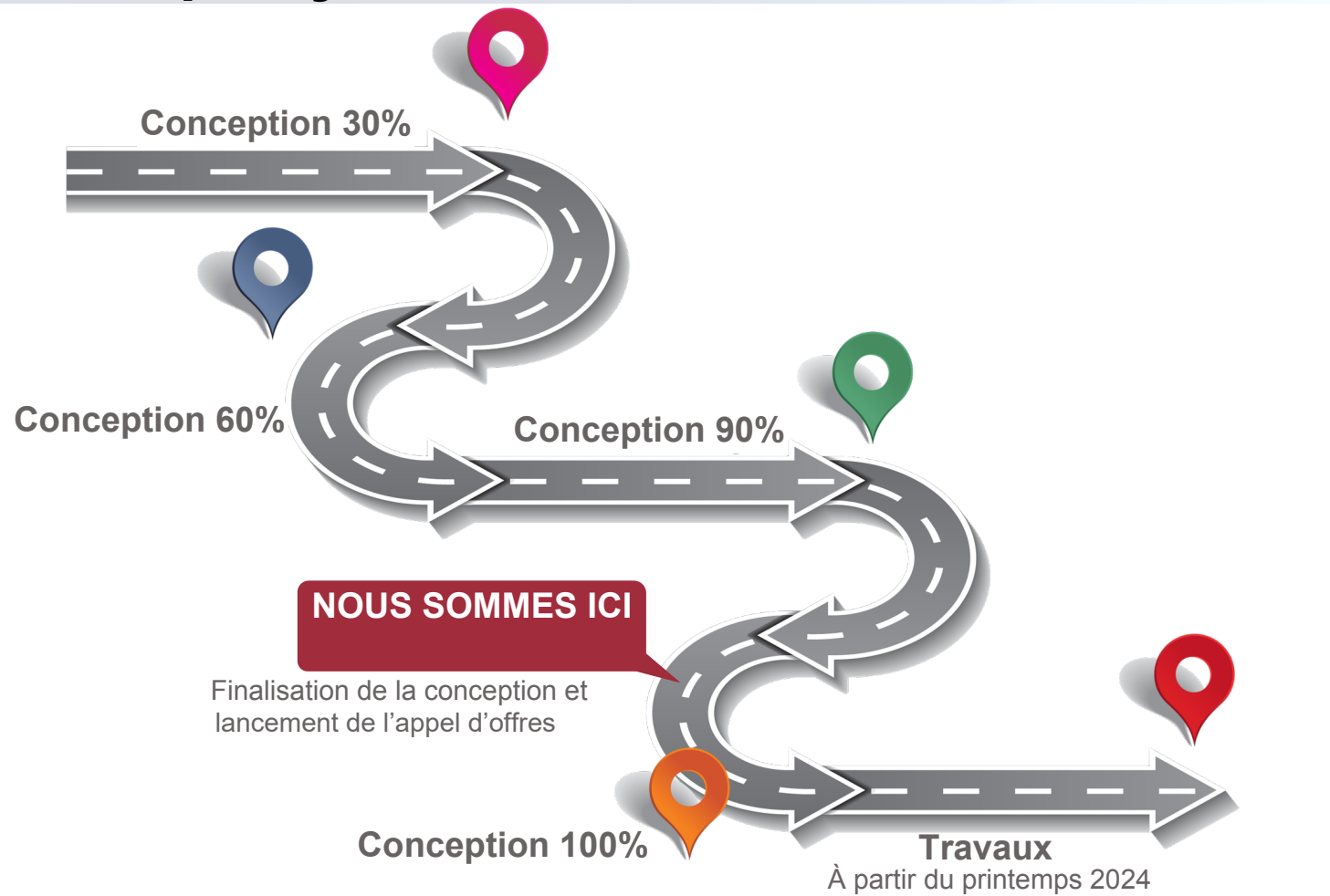
- Joe Mojsej, gestionnaire de projet de la Ville

**Groupe Ainley** | expert-conseil en conception

- Guy Ste-Croix, gestionnaire de projet
- Anmar Al-Faraj, ingénieur de projet



# Calendrier du projet



# Portée du projet

## Travaux liés au réseau de distribution d'eau

- Remplacement de la conduite d'eau principale en fonte non chemisée d'un diamètre de 150 mm par une nouvelle conduite d'eau principale en PVC d'un diamètre de 200 mm.
- Installation de nouvelles bornes-fontaines pour répondre aux exigences en matière d'espacement des bornes-fontaines.
- Remplacement des conduites de raccordement jusqu'à la limite des propriétés.
- Installation d'un raccordement d'eau temporaire pendant les travaux pour faciliter l'installation de la nouvelle conduite d'eau principale.



# Portée du projet

## Travaux liés au réseau d'évacuation des eaux usées

- Remplacement des canalisations d'eaux usées d'un diamètre de 225 mm par de nouvelles canalisations d'eaux usées en PVC d'un diamètre de 250 mm et des regards d'entretien.
- Installation de nouvelles conduites de raccordement en PVC jusqu'à la limite des propriétés.



# Portée du projet

## Travaux liés au réseau d'évacuation des eaux pluviales

- L'égout pluvial en béton actuel, d'un diamètre de 1 800 mm, doit rester intact.
- Installation de nouveaux puisards et remplacement des puisards actuels afin d'améliorer la collecte et l'évacuation des eaux de surface.
- Installation d'un nouvel égout pluvial de 300 mm de diamètre et de regards d'entretien le long du tronçon nord-sud de l'avenue Drouin afin d'éliminer les problèmes d'accumulation et d'évacuation des eaux de surface à l'intersection de l'avenue Drouin et du chemin West Presland (voir photo).



# Portée du projet

## Travaux liés à la réfection de l'infrastructure de voirie

- Remplacement des trottoirs et des bordures en béton.
- Remplacement de la structure routière par une nouvelle couche de base granulaire et deux couches d'asphalte.
- Remise en état des tabliers des entrées de cour.





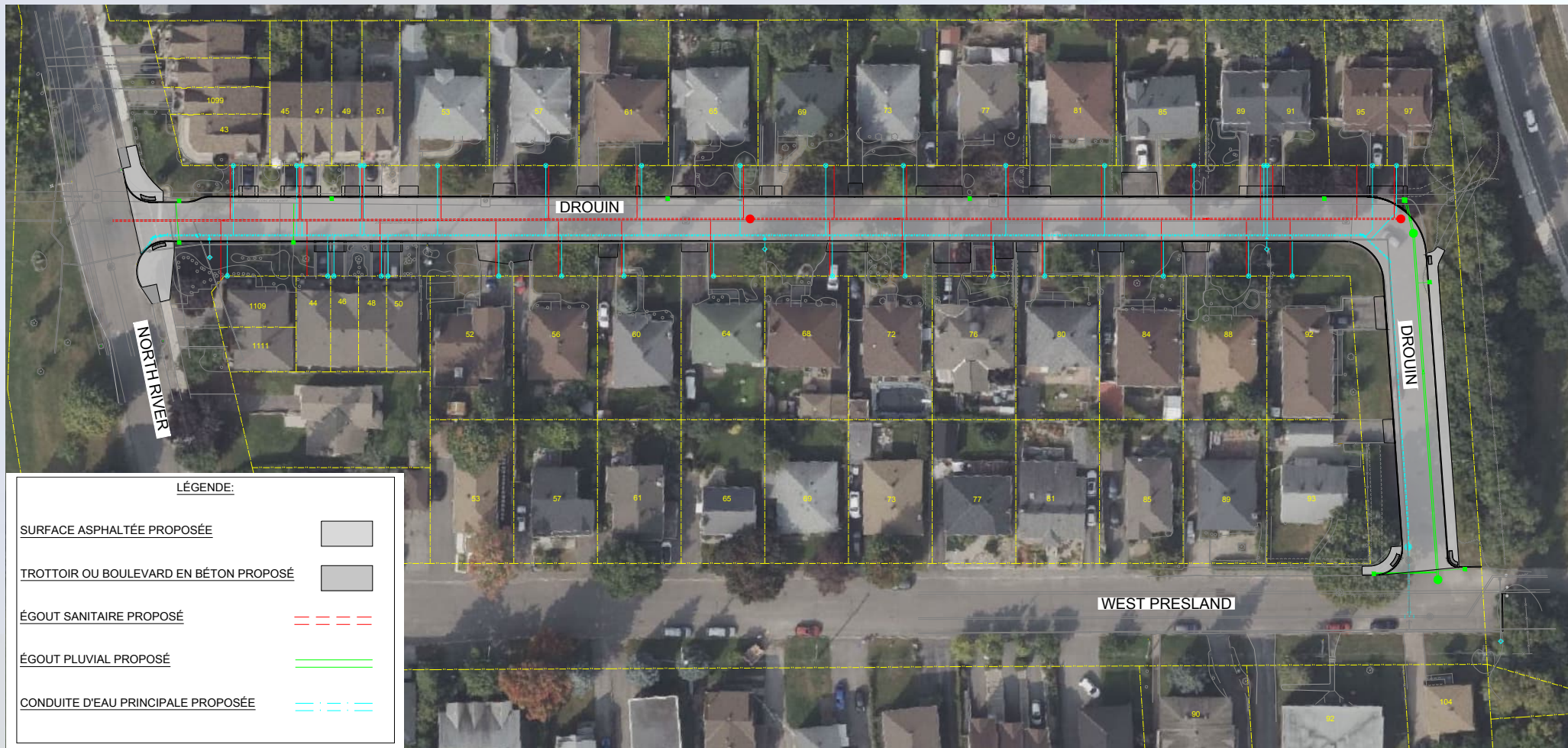
# Portée du projet

## Amélioration de la géométrie de la chaussée et mesures de modération de la circulation

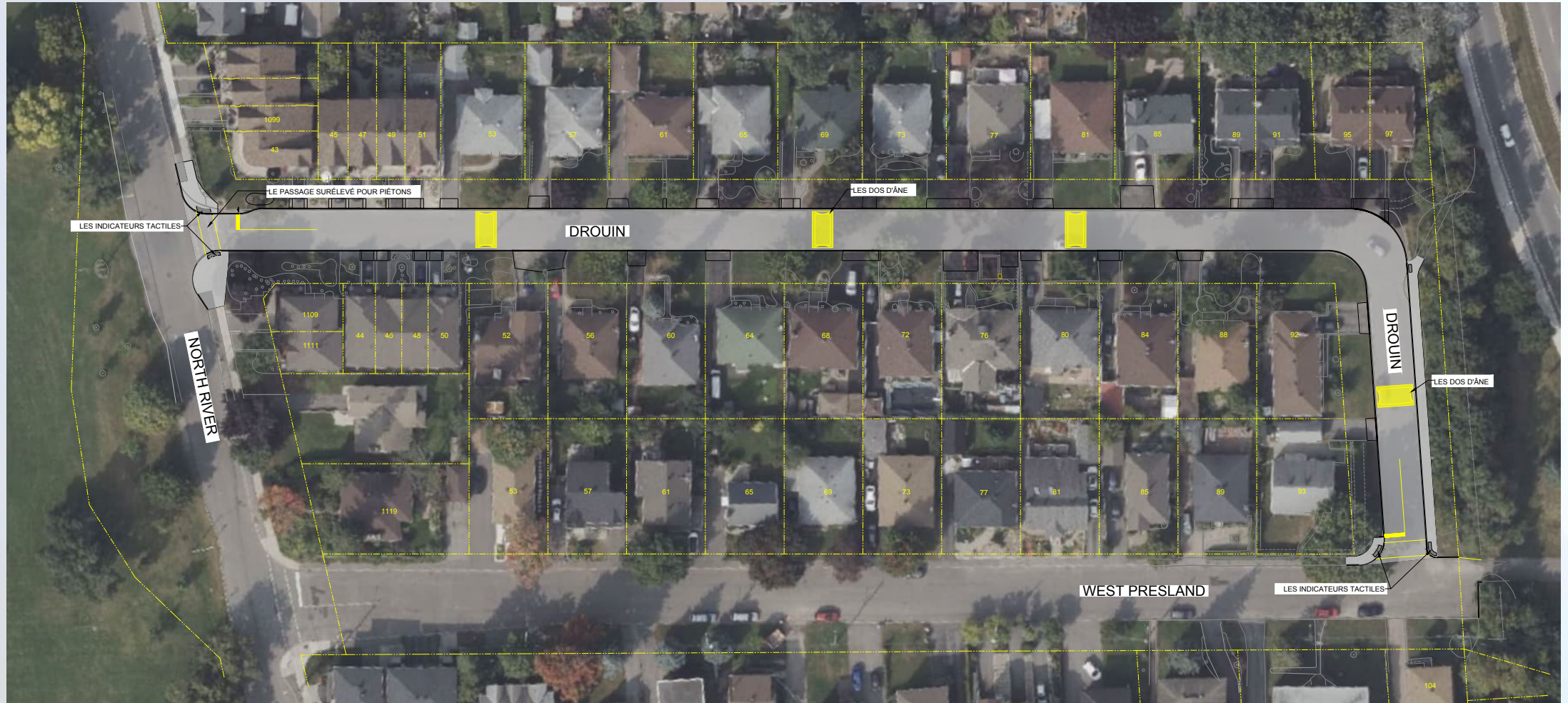
- Installation d'indicateurs tactiles sur les bateaux de trottoir, conformément aux exigences de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO).
- Aménagement d'un passage surélevé pour piétons en asphalte et rétrécissement de l'intersection de l'avenue Drouin et du chemin North River afin de réduire la vitesse des véhicules qui tournent ainsi que la distance à franchir à pied pour traverser l'intersection.
- Aménagement de quatre dos d'âne allongés à intervalles réguliers le long de l'avenue Drouin afin d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse dans les rues résidentielles



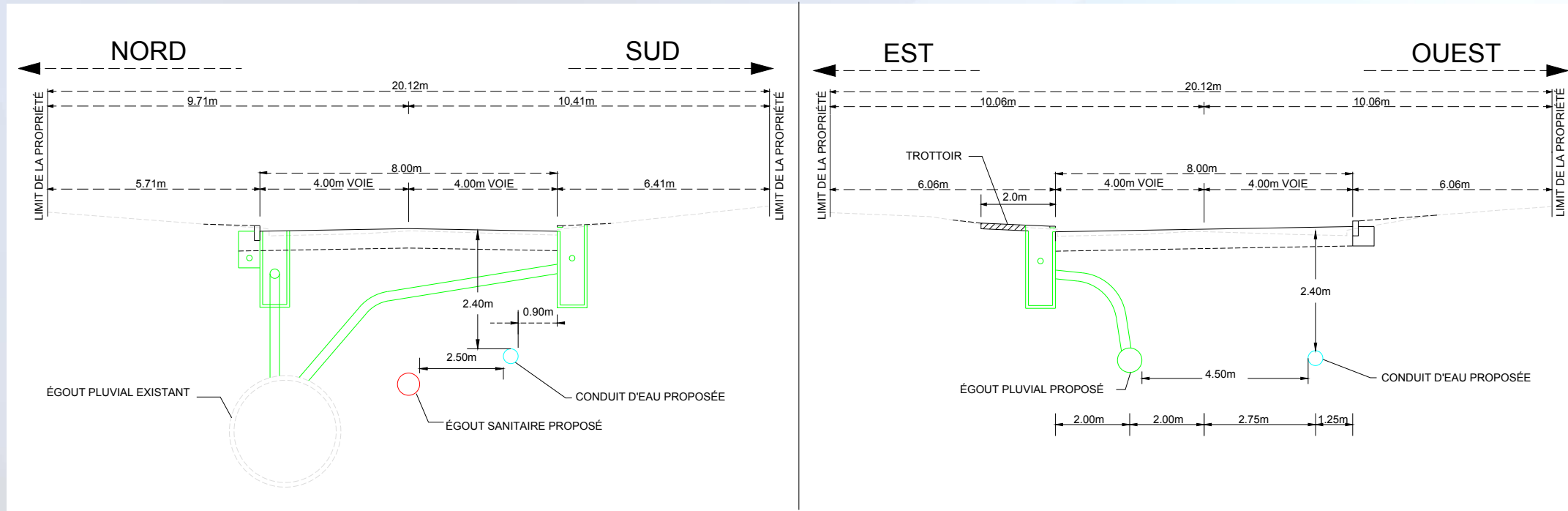
# Plan de viabilisation



# Plan de modification de l'infrastructure routière



# Sections transversales de l'infrastructure routière



# Exécution des travaux

Étape	Description
<b>Préparation du chantier</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Installation de dispositifs anti-érosion et anti-sédimentation</li><li>▪ Localisation des infrastructures de service public</li><li>▪ Enlèvement de la chaussée, des bordures et des trottoirs</li></ul>
<b>Travaux sous la surface</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Remplacement de la conduite d'eau principale, des vannes, des bornes-fontaines et des conduites de raccordement</li><li>▪ Remplacement des égouts pluviaux, des puisards, des regards d'entretien et des conduites de raccordement</li><li>▪ Remplacement des égouts sanitaires, des regards d'entretien et des conduites de raccordement</li></ul>
<b>Travaux en surface</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Excavation et nivellement de la chaussée</li><li>▪ Mise en place de nouveaux matériaux granulaires pour la chaussée</li></ul>
<b>Bétonnage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nouvelle bordure et nouveau trottoir</li></ul>
<b>Asphaltage</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Asphaltage des chaussées et des entrées de cour</li></ul>
<b>Restauration</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Terre végétale et engazonnement</li><li>▪ Pavés autobloquants</li><li>▪ Marquage de la chaussée et remise en place des panneaux de circulation</li><li>▪ Nettoyage du chantier</li></ul>

# Répercussions et mesures d'atténuation

Répercussions	Mesures d'atténuation
<p><b>Route fermée - circulation locale uniquement</b></p>	<p>Des signaleurs seront présents sur le chantier pour diriger la circulation locale pendant les heures de travail. Des retards sont à prévoir.</p>
<p><b>Interruption des services de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées</b></p>	<p>Des services de distribution d'eau temporaires seront fournis pendant la durée des travaux, mais il arrivera que les services de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées soient temporairement interrompus en raison de travaux à effectuer. Des avis seront distribués pour informer les propriétaires de ces interruptions de service planifiées. Toutefois, il est possible que des interruptions d'urgence sans préavis surviennent pendant les travaux.</p>
<p><b>Services publics</b></p>	<p>L'entrepreneur doit localiser les installations de service public en place pendant les travaux et les éviter. Cependant, l'emplacement des différentes installations est généralement inconnu et il faut s'attendre à ce qu'il y ait des interruptions de service.</p>
<p><b>Perturbation de l'accès aux entrées de cour en raison des travaux liés aux bordures, aux trottoirs et à l'asphaltage</b></p>	<p>À certains moments, l'accès aux entrées de cour sera limité en raison des travaux à effectuer. Des avis seront distribués pour informer les propriétaires du moment où l'accès à leur entrée sera restreint et des endroits où ils pourront stationner leur véhicule de façon temporaire.</p>

# Répercussions et mesures d'atténuation

Répercussions	Mesures d'atténuation
<b>Poussière</b>	Les travaux devraient produire de la poussière, mais l'entrepreneur en atténuera les effets en appliquant une solution à base d'eau et de calcium. L'utilisation de l'eau pour abattre la poussière est limitée. Si l'utilisation d'eau entraîne la formation d'un excès de boue qui sera projeté sur la route, du calcium sera utilisé à la place.
<b>Terre</b>	Un balayage de la chaussée sera effectué au besoin pour enlever la terre et la boue qui pourraient se retrouver dans les rues adjacentes, à l'extérieur du chantier.
<b>Bruit</b>	Les travaux de construction seront en principe limités à une période allant de 7 h à 19 h en semaine (sauf en cas de réparations d'urgence ou d'autres circonstances particulières, le cas échéant).
<b>Altération des terre-pleins gazonnés</b>	Un nouveau gazon sera mis en place sur le terre-plein. Outre l'arrosage du gazon effectué par l'entrepreneur, un arrosage fréquent par les résidents est vivement recommandé.
<b>Arbres</b>	Des clôtures seront installées autour des arbres au besoin afin de les protéger.

# Avis

- La Ville émettra des avis pour informer les propriétaires de la date prévue du début des travaux.
- En cas d'interruption temporaire des services de distribution d'eau ou d'évacuation des eaux usées pendant les travaux, l'entrepreneur donnera un préavis minimal de deux jours afin d'informer les propriétaires de l'interruption. Il est possible qu'il y ait des interruptions d'urgence sans préavis.
- En cas d'interruption temporaire de l'accès aux entrées de cour pendant les travaux, l'entrepreneur donnera un préavis minimal d'un jour pour informer les propriétaires de l'endroit où ils pourront garer temporairement leur véhicule dans la rue.



# Calendrier des travaux

2024

JANUARY / JANVIER							FEBRUARY / FÉVRIER							MARCH / MARS							APRIL / AVRIL						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	3	4	5	6	7	8	9		1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	10	11	12	13	14	15	16	7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17	17	18	19	20	21	22	23	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	24	25	26	27	28	29	30	21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	25	26	27	28	29											28	29	30						

MAY / MAI							JUNE / JUIN							JULY / JUILLET							AUGUST / AOÛT						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
					4		2	3	4	5	6	7	8	7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10
2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	15	16	17
9	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22	21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24
26	27	23	24	25	26	27	28	29	28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	31	25	26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBER / SEPTEMBRE							OCTOBER / OCTOBRE							NOVEMBER / NOVEMBRE							DECEMBER / DÉCEMBRE						
S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S	S	M	T	W	T	F	S
1	2	3	4	5	6	7	6					5		3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14	13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21	20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28	27	28	29	30	31	24	25	26	27	28	29	30	22	23	24	25	26	27	28		
29	30													29	30	31	29	30	31	29	30	31					

**2025**  
Deuxième couche d'asphalte<sup>1</sup>

**2026**  
Fin de la période de garantie de deux ans — prévue pour octobre —

1 La deuxième couche d'asphalte est généralement posée un an après la première, au cas où la première couche présenterait des défauts, tels qu'un affaissement. Nous avons ainsi le temps de détecter les défauts et de les corriger avant la pose de la deuxième couche d'asphalte (couche de finition).

# Merci!

Nous vous remercions de votre participation. Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires à l'aide du [formulaire en ligne](#), par courriel ou par écrit sur les feuilles de commentaires fournies. Veuillez déposer les feuilles de commentaires remplies dans la boîte prévue à cet effet ou envoyer vos commentaires par courrier/courriel à l'adresse indiquée au bas de la feuille de commentaires **avant le 4 avril 2024**.

Toutes les renseignements et les commentaires reçus seront conservés dans nos dossiers aux fins de consultation pendant les études techniques et pourront être intégrés à la documentation technique. À l'exception des renseignements personnels, tous les commentaires reçus feront partie du domaine public.

Pour plus d'informations sur le projet, consultez le site [ottawa.ca/avenueDrouin](http://ottawa.ca/avenueDrouin)

## **Gestionnaire de projet de la Ville Joe Mojsej, ing.**

Construction et Design municipaux  
Services d'infrastructure

100, promenade Constellation, Ottawa (Ontario) K2G 6J8

Tél. : 613-580-2424, poste 16203

Courriel : [joe.mojsej@ottawa.ca](mailto:joe.mojsej@ottawa.ca)

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande à l'adresse [www.ottawa.ca/formataccessible](http://www.ottawa.ca/formataccessible)

